

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement n° 25-08

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 –
AJOUT D'USAGES COMMERCIAUX SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS EN
LIEN AVEC L'AUTOMOBILE DANS LA ZONE 529 C

Aux personnes intéressées, la soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, donne avis à la population de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du **12 mai 2025**, le projet de règlement n° 25-08 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 – Ajout d'usages commerciaux spécifiquement autorisés en lien avec l'automobile dans la zone 529 C » dans le secteur de place de l'Anse.
- 2° L'objet de ce règlement est d'amender le Règlement de zonage n° 2007-103 afin d'ajouter l'usage de commerce et services automobile dans la zone 529 C.

La zone visée par ce projet de règlement et les zones contiguës sont illustrées par le croquis ci-contre.

Ajout d'usages commerciaux spécifiquement autorisés en
lien avec l'automobile dans la zone 529 C
N.B. : Extrait du plan de n° 2727 du règlement n° 2007-103



3° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MERCREDI 29 MAI 2025 À 19 H** dans la salle du conseil municipal située au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

4° Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5° Ce projet de règlement peut être consulté au **septiles.ca** ainsi qu'au Service des affaires juridiques de la municipalité, 546, avenue De Quen à Sept-Îles, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 14^e jour du mois de mai 2025.

La greffière,

M^e Jessica Bilodeau, OMA
JB/vld

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 21 mai 2025 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 21 mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de mai 2025.

La greffière,

M^e Jessica Bilodeau, OMA
JB/vld
